

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUIN

L'article 17 du projet de loi militaire est un de ceux où l'esprit de désorganisation militaire se révèle dans toute sa brutalité. Il remplace les dispenses légales, qui existent dans nos lois depuis le commencement du siècle, par des dispenses facultatives, c'est-à-dire arbitraires. Le fils aîné de la veuve, le frère aîné d'orphelin, le jeune homme ayant un frère sous les drapeaux, le fils d'un père septuagénaire ont été, jusqu'à ce jour, exemptés de droit. La loi considérera que, dans ces divers cas, l'intérêt social primait l'intérêt militaire, et qu'il convenait de ne point priver les familles de leur chef, au moins en temps de paix. Il n'en sera plus de même à l'avenir.

Nos législateurs n'admettent plus l'exemption de droit. Il y aura encore des dispenses, mais elles seront accordées par faveur et après examen de la situation de chaque postulant.

La question de principe était posée par l'amendement de M. Ribot, qui réduisait cependant le bénéfice légal des dispenses en incorporant pour trois mois au moins, six mois au plus en temps de paix, les dispensés, et les astreignant à toutes les obligations ordinaires du service en temps de guerre.

C'est ce principe ainsi atténué que la Chambre a repoussé par 324 voix contre 223. Le cabinet tout entier a voté avec la majorité contre l'amendement et contre la Droite. Une cinquantaine de députés républicains se sont séparés du gouvernement pour former avec la Droite la minorité de 223 voix contre les 324 voix des groupes de Gauche coalisés. Toute l'éloquence de M. Ribot, de la Droite républicaine, n'a pu obtenir que le gouvernement s'affranchît des liens qui l'enchaînent au parti maçonnique.

Quant à la suppression des dispenses légales, le Temps lui-même blâme la majorité, autant qu'il est possible à ce journal centre gauche d'exprimer un blâme :

« En présence de ce vote, dit-il, nous ne pouvons nous garantir de cette crainte, que la conséquence de la suppression des dispenses soit la réduction exagérée de la durée du service militaire, sans parler des autres effets produits au point de vue politique et social. »

A LA CHAMBRE

M. Gaillard monte à la tribune pour développer son interpellation sur l'internement du baron Seillière dans une maison de santé. M. Gaillard proteste contre la mesure suspecte dont M. Seillière est l'objet ; il craint que la seule explication soit la convoitise de la famille, et demande au ministre si la loi n'a pas été violée.

M. Fallières répond que le baron Seillière est interné sous la responsabilité du ministre de l'intérieur en vertu de la loi de 1838. Si la loi est bonne ou mauvaise, la question n'est pas soumise à la Chambre, mais elle a été purement et simplement appliquée sur la requête de la princesse de Sagan et après consultation des médecins, conformément à la loi ; le ministre est prêt à communiquer les documents.

M. Floquet s'oppose à la communication des documents concernant la santé d'un homme.

Les membres de l'extrême gauche insistent pour obtenir communication des documents.

M. Floquet objecte que la Chambre n'est pas un tribunal et n'a pas à juger une affaire ; il s'oppose formellement à la divulgation des certificats des médecins ; toute la question est de savoir si la loi est violée.

M. Fallières croit qu'il y a des détails intimes qu'il ne convient pas de rendre publics ; il ajoute que si l'internement a été maintenu, c'est pour des raisons sérieuses.

M. Gaillard ne s'est pas tenu pour battu et il a infligé à la Chambre, durant deux mortelles heures, le supplice d'entendre

l'expasé de misérables insinuations, de révoltantes allusions à des faits d'ordre privé, intime.

Rien n'a pu calmer l'effervescence de ce loquace et entêté radical, ni les protestations indignées de la gauche et de la droite, ni l'invitation du président à la courtoisie à l'égard d'une famille qu'on n'avait pas le droit de mettre en scène, ni les murmures et les signes d'impatience de toute l'assistance.

M. Gaillard a fini en déposant un ordre du jour motivé qu'il s'est empressé de retirer quelques secondes après. Bref, trois heures perdues pour la Chambre et employées à donner à une affaire privée, déjà trop exploitée par la presse radicale, un retentissement de nature à nuire à la famille du baron Seillière.

L'ordre du jour pur et simple a été voté par toute la Chambre par M. Gaillard lui-même qui peut se vanter d'avoir donné un joli coup d'épée dans l'eau, tout en desservant certains intérêts dont il s'est posé, on ne sait trop pourquoi, en défenseur, mais en défenseur bien maladroit et bien dangereux. M. Fallières, en effet, a déposé son ancien projet de loi voté par le Sénat, tendant à la révision de la loi concernant les aliénés. L'urgence en a été votée par 288 voix contre 238.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Monsieur le Comte de Paris, après avoir dîné samedi chez S. A. R. le prince de Galles, avec les princes étrangers, en ce moment à Londres, a quitté Sheen-House lundi matin, se rendant en Écosse.

Madame la Comtesse de Paris sera le 27 juin à Londres pour assister à la vente de charité organisée sous son haut patronage pour l'œuvre des faubourgs de Paris.

On sait que Monsieur le Comte de Paris passera à Jersey les premiers jours de juillet pour permettre aux Français de venir lui présenter leurs hommages.

Plusieurs Angevins s'embarqueront vendredi matin, 4^{er} juillet, à Saint-Malo, pour se rendre à Jersey.

Le prince impérial d'Autriche, revenant du jubilé avec une suite de quatorze personnes, est arrivé à Calais, après une traversée rapide sur le courrier spécial l'In-victa.

Il a été reçu en débarquant par M. Thomsett, le consul britannique, et M. Barthélemy, inspecteur des chemins de fer du Nord.

Après un déjeuner au buffet, il est parti directement pour Vienne.

On lit dans la Liberté :

« On assure que la famille Kœchlin-Claudon a écrit au président de la Ligue des Patriotes pour le prier, dans l'intérêt des condamnés, de ne pas donner suite à la manifestation qui doit avoir lieu au Cirque-d'Hiver.

» Comme le président de la Ligue des Patriotes n'a pas déferé à ce désir, on annonce que ce soir, à l'ouverture de la réunion, lecture sera demandée, par une partie de l'assemblée, de la lettre dont nous parlons. »

Les renseignements publiés au sujet des modifications apportées dans l'administration centrale de la guerre sont inexacts. La réduction des dépenses n'est que de 40,000 francs au lieu de 400,000 fr.

AFFAIRE CAMPOS

Le Voltaire a publié, à titre de curiosité, les renseignements qui lui ont été communiqués et desquels il résulterait que la véritable Mercédès n'a pas quitté Paris ; celle qui est promenade actuellement en Belgique est une fausse Mercédès destinée à dépister la police.

Les dépêches particulières de Bruxelles

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

La nature est un miroir fidèle dans lequel nous voyons nous-mêmes. Nous lui prêtons nos sentiments ; elle se ploie avec une merveilleuse souplesse aux mouvements variés de notre imagination. Sommes-nous tristes, elle prend à nos yeux un air assombri. Sommes-nous gais, elle nous apparaît tout enveloppée de sourires. André, qui rêvait de guerre, croyait voir en galopant à travers la forêt tous les arbres rangés comme des guerriers sur le front desquels il passait ; il leur trouvait des attitudes bataillieuses et leur groupement par familles lui semblait la succession des différentes armes.

Les chênes, qui dominent toujours et partout, avec leurs masses puissantes et leurs proportions superbes, lui faisaient l'effet des cohortes d'honneur, de ces troupes éprouvées qui ont déjà vu le feu et qu'on n'entame pas facilement. Les hêtres, plus tourmentés, se rangent moins régulièrement et offrent des lignes moins égales. Les bouleaux au tronc frêle, au profil fuyant, ont l'air d'un régiment de cadets, partis de leurs familles avant

l'âge. Les frênes s'élançant comme des hussards légers. Les pins sont les vieux vétérans qui ne déposent jamais leurs insignes. Tous se pressent et se succèdent, dans un ensemble grandiose, dans un ordre magnifique.

Puis tout à coup, comme il arrive à la suite des armées, les irréguliers se montrent et s'égrènent ; leurs rangs sont clair-semés ; ils ne sont pas sûrs d'eux-mêmes ; ils laissent se faire entre eux de larges trouées. C'est l'aulne, c'est le mélèze, c'est le platane au tronc pâle, c'est le saule qui se baigne paresseusement au bord des sources, c'est parfois le chêne malingre qui traîne une vie difficile. Leur taille diminue, leur ombre s'éclaircit, ils s'écartent tout à fait : c'est une clairière qui marque une halte comme ces arrêts subits des barbares dans leurs impétueuses invasions.

Puis, de nouveaux les arbres se dressent, parés de nouvelles beautés : ils sont couverts de fleurs blanches, de grappes pendantes, de corolles légères, d'étamines d'or, de cœurs irisés, nacrés, passant du rose au rouge, du jaune pâle au blanc argent, et ils jettent sur vous une neige quand vous venez sous leurs voûtes. Des mouches d'un vert transparent, bourdonnent, ombre vivante, au-dessus de ces calices entr'ouverts ; des abeilles font leur récolte. Le vent s'arrête et s'apaise ; il se complait dans ces beautés, il se roule dans ces parfums, il arrête sa course folle.

C'est le palais enchanté que l'imagination hongroise a peuplé d'êtres doués d'une puissance supérieure. C'est l'asile des fées, des gnomes, des sylphes, des dragons qui courent avec des yeux de flamme. Tous ces génies se font des couronnes de fleurs d'acacias, des guirlandes de fleurs de cerisiers, des bouquets de fleurs de marronniers, des corbeilles de fleurs de sorbiers. Leurs pieds courent sans laisser de traces, sans incliner l'herbe aux tremblants panaches. Puis, quand ils ont joué et dansé, ils courent se réfugier dans des bois plus épais, dans des cavernes impénétrables aux humains. Qui les a fait fuir ? Est-ce l'approche d'un troupeau ? Est-ce le voyageur qui passe ? Est-ce plutôt un de ces nombreux brigands auxquels la forêt de Békony a servi d'asile ?

André retrouvait dans sa mémoire une foule de légendes qui se présentaient spontanément à son esprit sous l'influence de la forêt. Il excitait son cheval, il goûtait à pleines lèvres le plaisir de courir sous ces beaux ombrages.

Peu à peu les fleurs disparaurent, les bois prirent un autre aspect ; les arbres, en s'épaissant, atteignirent des proportions titanesques. Chacun d'eux, enveloppé d'air et de lumière, avait l'air d'un roi superbe, luttant de gloire et de splendeur avec ses voisins. Toutes les essences se trouvaient mêlées et jetées pêle-mêle, à profusion. Les feuillages les plus variés se heurtaient, se caressaient ou

s'harmonisaient avec des dessins hardis sur la bleu du ciel. Les geais, les corbeaux, les ramiers, passaient sur les sommets avec de grands bruissements. Les pies bleues, avec leur coquetterie pimpante, caquetaient à plein gosier en imposant leur bruyante personnalité. Les « jaseurs de Bohême », d'un gris tendre, mélangé de flammes rouges et jaunes, brillaient de mille reflets sous l'éclat du soleil. Lorsque les yeux d'André s'élevaient dans les clartés du ciel, ils apercevaient des aigles qui planaient bien haut, dominant la forêt de leurs puissants circuits.

Parfois, sur de larges espaces, des arbres mutilés, à demi morts, semblaient avoir supporté le passage d'une grande douleur. Les lichens gris et jaunes s'étendaient comme une lèpre sur leurs troncs, leurs bras battaient l'air, leurs têtes découronnées se prolaient sur le ciel avec l'aspect de ruines.

Mais peu à peu la forêt retrouvait ses ardeurs, et de nouveau la vie germait de ses flancs. Des arbres s'élançaient ; de jeunes troncs s'appuyaient l'un contre l'autre ; les feuillages reprenaient leur épaisseur, les nids leurs gazouillements, et la route montait vers l'abbaye de Zirez, en se cachant sous des croisements de branches.

C'était à l'abbaye qu'André devait déjeuner et donner un peu de repos à son cheval. Les moines le reçurent avec leur franche hospitalité.

annoncent que M^{lle} Campos et Mielvaque se sont embarqués à Ostende pour Douvres, sur le steamer *Leopold*. M. Roban s'est embarqué également à Ostende par le paquebot suivant, à destination de l'Angleterre.

On télégraphie de Londres à l'Agence *Havas* que M. Mielvaque et M^{lle} Campos ont quitté l'hôtel pour prendre un appartement dans Liverpool-street.

* *

La femme Drieux, infirmière laïque aux Incurables, puis à Lourcine, vient d'être condamnée à 13 mois de prison. Cette honnête personne avait volé, dans les deux hôpitaux où elle avait remplacé les Sœurs, environ quatre cents pièces de linge, draps, chemises de femmes, serviettes, etc. Elle avait ainsi monté son ménage, celui de sa belle-mère, celui de sa bru, celui de sa fille, celui de..., etc.

Mais voici le plus piquant de l'aventure : On demandait au directeur et à l'économiste des Incurables : « Enfin, comment ne vous aperceviez-vous pas de ces détournements ? »

Et les deux fonctionnaires de répondre :

« Les Sœurs soignaient beaucoup le linge et l'usaient très peu. Il y en avait à leur départ un tel excédent qu'on a pu en voler beaucoup sans que nous nous soyons aperçus du manquant. »

N'est-ce pas à la fois la condamnation des infirmières laïques et l'éloge des Sœurs ?

LE TIR NOMADE

On écrit de Dieppe au Français :

« Vous avez pu lire dans les journaux de la région que les deux compagnies qui tiennent garnison à Eu devaient être remplacées par deux autres compagnies du même bataillon. C'est aujourd'hui un fait accompli.

« Lundi matin, les compagnies qui résidaient à Eu sont parties et à trois heures arrivaient celles qui devaient les remplacer, et tout cela pour ne pas se servir du champ de tir que Monsieur le Comte de Paris avait si gracieusement mis à la disposition de l'autorité militaire.

« On a préféré empêcher les hommes de tirer un coup de fusil depuis qu'ils sont à Eu. Et maintenant on les fait aller d'Eu au Havre pour qu'ils puissent tirer à la cible, et l'année prochaine cette petite cérémonie recommencera pour les deux compagnies que nous avons actuellement, car je ne pense pas que l'on installe de sitôt un champ de tir. On a dressé des plans, établis des devis, mais la grande question c'est la dépense et l'établissement d'un champ de tir qui coûterait au moins 29,000 francs. Ce n'est pas la ville d'Eu qui peut faire cette dépense ; quant au gouvernement, il ne la fera pas davantage puisqu'il n'a pas le sou, de sorte que c'est encore le pays qui y perdra, car on finira par trouver fastidieux de faire faire le trajet d'Eu au Havre aux hommes pour les faire tirer à la cible, et, ce que je vois de plus clair,

c'est que l'on supprimera la garnison.

« Le commandant avait espéré un moment qu'on l'autoriserait à faire tirer les hommes au fameux Stand cantonal, bien que ce genre de tir ne soit pas celui que l'on daigne faire exécuter aux soldats. Il s'y est même rendu une fois avec les sous-officiers, mais l'installation est si défectueuse qu'il n'a pas tenté un second essai.

« Le champ de tir offert par Monsieur le Comte de Paris avait cependant été tout d'abord accepté ; car, le 6 janvier, le commandant recevait du ministère de la guerre l'ordre d'y conduire ses hommes ; le 15 du même mois, dépêche du commandant de corps d'armée interdisant ce que l'on avait tout d'abord accordé.

« Voilà comment ceux qui sont à la tête de l'armée savent ce qu'ils veulent et comment ils veillent à l'instruction des troupes ! »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'état du prince impérial d'Allemagne s'est considérablement aggravé à la suite des fatigues de la journée du 21, dit la *République française*. Malgré les instances des médecins, le Kronprinz avait voulu figurer dans le cortège des princes qui escortaient la voiture de la reine. Tout le monde avait remarqué le visage abattu du prince qui faisait des efforts visibles pour se maintenir à cheval.

Immédiatement après la cérémonie, le prince est rentré à Norwood. Sa faiblesse était telle que le docteur Mackenzie a renoncé à examiner la gorge, redoutant pour le malade les fatigues de l'exploration.

Le prince n'a pu assister au dîner de gala que la reine offrait aux rois et aux princes venus à Londres à l'occasion du Jubilé. Les convives ont été frappés de la tristesse de la princesse impériale qui s'était rendue à Buckingham-Palace avec ses filles, les princesses Victoria et Sophie.

Ce qui inquiète le plus les médecins, c'est la prostration générale où le prince est plongé et qui est le signe manifeste de la gravité de l'affection locale.

Le prince, du reste, ne se fait aucune illusion. Samedi, apprenant la rechute de l'empereur, il dit : « Pauvre père ! son état est mauvais, mais le mien est pire ! »

Aucun changement notable dans la santé de l'empereur Guillaume. L'empereur s'est montré quelques secondes à sa fenêtre. Il est toujours très pâle.

Le *Reichsanzeiger* annonce que si le beau temps se rétablit, l'empereur sera peut-être en état d'aller bientôt en villégiature.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juin.

La séance a été meilleure, les cours de nos rentes sont moins lourds : 3 0/0, 81.35 ; 4 1/2 0/0, 109.05.

On traite l'action du Crédit Foncier à 1,382. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires, notamment celles de l'emprunt 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair et laissent une marge de hausse.

L'action de la Société Générale est toujours bien tenue à 455. Les bilans mensuels font prévoir une reprise à bref délai.

La Banque d'Escompte est demandée à 476, il faut s'attendre à voir rapidement ces titres atteindre leur cours normal qui est le pair.

Les Débits et Comptes courants sont stationnaires à 602.50.

La souscription publique aux actions de la société de la Indiana aura lieu les 27, 28 et 29 juin courant. Les souscriptions sont reçues à Londres chez MM. Martin et compagnie, 68, Lombard Street, et à Paris à la Banque d'Escompte. Le capital social est de 7,500,000 francs divisés en 60 actions de liv. ster. 5 (au change fixe de 25.25) chaque.

L'assemblée générale de la compagnie d'assurances le Soleil-Vie a fixé à 10 francs nets d'impôts le dividende de 1886. La situation du Soleil-Vie est excellente. Son compte de profits et pertes se solda en augmentation de 61,510 sur le revenu de l'année dernière. La réserve de prévoyance est de 51,145 et sa réserve statutaire de près de 500,000 francs.

Le Panama est très ferme à 390. Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

Nos lecteurs connaissent l'économie des projets militaires déposés par le général Ferron sur le bureau de la Chambre ; nous croyons toutefois devoir donner quelques détails complémentaires sur celui qui concerne l'appel des dispensés de la classe 1886.

Dans l'exposé des motifs, le ministre rappelle que les dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872, c'est-à-dire les fils aînés de veuves, les aînés d'orphelins, le frère cadet dont l'aîné est sous les drapeaux et en général tous les soutiens de famille, ainsi que les jeunes gens qui ont obtenu un sursis d'appel, sont astreints par l'article 25 de la même loi à des exercices militaires.

Toutefois, cette prescription n'a jamais été exécutée. Le ministre croit que le moment est venu de remédier à cette situation.

Le projet en question a donc pour but d'assimiler les dispensés de la classe 1886 à la seconde portion du contingent, c'est-à-dire de les appeler pour une année au plus sous les drapeaux. Toutefois, on laisserait dans leurs propres foyers, jusqu'à concurrence de 45 0/0, les jeunes gens qui prouvent qu'ils sont réellement dans la situation de soutiens de famille.

Des mesures ultérieures seront prises pour donner l'instruction aux dispensés des classes 1882, 1883, 1884 et 1885.

Le ministre a annexé à son projet une note qui fait connaître que le nombre des dispensés de la classe 1886 est de 46,000 dont il faut déduire 45 0/0 de soutiens de famille indispensables. L'appel s'appliquera donc à 39,000 hommes.

Le ministre a l'intention de faire les convocations pour le 1^{er} novembre prochain. La durée de l'instruction sera de six mois.

EMBARQUEMENT DE NUIT

Mercredi ont eu lieu à Nantes, devant le général Forgemol de Bostquenard, commandant le 14^e corps, et un grand nombre d'of-

ficiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, des expériences d'embarquement de nuit, avec halte-repas.

Le 3^e dragons s'est d'abord embarqué avec ses chevaux et son matériel. Le train s'est rendu près de l'embranchement de la ligne de l'Etat et est resté en gare.

Les chevaux ont été abreuvés et les hommes ont reçu un quart de café chaud et une ration d'eau-de-vie coupée d'eau, destinée à mettre dans les bidons.

Les cavaliers ont ensuite cédé la place au 65^e de ligne ; et huit cents hommes formant quatre compagnies sur pied de guerre se sont embarqués en vingt-huit wagons, avec leurs officiers et le train supplémentaire.

Le convoi s'est ébranlé et s'est dirigé du côté de Sainte-Luce. Il est revenu ensuite en gare où le repas de nuit a été servi.

Le plus grand silence n'a cessé de régner pendant toute la durée de l'embarquement, du débarquement et du repas.

Le général en chef et les assistants se sont retirés enchantés du résultat de cette expérience.

LES ÉTUDES DE MOBILISATION EN ALLEMAGNE

Le ministre de la guerre est informé que l'état-major général allemand a mis à l'étude aussi secrètement que possible une nouvelle méthode dont l'emploi permettrait de dissimuler à une armée ennemie les points de concentration en cas de mobilisation.

Il s'agit de la création de quais en bois d'une longueur de 300 à 400 mètres qui pourraient être transportés et placés en cinq ou six heures sur un point intermédiaire de la ligne d'embarquement et de débarquement des troupes et qui permettraient d'avancer ou de reculer la ligne de bataille, à la condition de modifier, trente heures à l'avance, les ordres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA MUSIQUE DU 435^e

Depuis le commencement de juillet 1879, époque où, pour la première fois, la musique du 435^e de ligne, alors en garnison à Cholet, se faisait entendre à Saumur, c'est toujours avec un nouveau plaisir que nous écoutons presque chaque année, à leur passage en notre ville, les artistes que M. A. Elfrique continue de diriger avec une incontestable habileté.

Hier soir encore, ces aimables musiciens nous gratifiaient d'un concert dans le Square. Comme toujours, le public a été heureux de les applaudir. On a fort admiré la 3^e Marche aux flambeaux de Meyerbeer, le Bouquet de valse de Boué, et surtout la mosaïque sur la Traviata. Nos félicitations au chef et aux exécutants. Le concert a été terminé par une fantaisie chantée, la Fête au village, qui rappelait *Vive Saumur* et *Vive l'Anjou*, grands succès d'il y a huit ans.

A son retour à Saumur, le lundi 4 juillet,

L'âme impressionnable d'André se laissa saisir par le charme austère de ce recueillement, de cette vie de prières et d'études, de cette bibliothèque aux longs rayons, enfouie au fond de la forêt, loin des regards profanes. Le baron Dienyi avait cette grande faculté de sentir vivement tout ce qui est beau et de se laisser émouvoir par tout ce qui touche, ne serait-ce que du bout des ailes, à l'infinie perfection dont nous portons en nous la soif.

Mais il ne put s'arrêter longtemps, car le chemin qu'il avait à parcourir avant d'arriver à Saint-Martin était long encore. A partir du couvent de Zirez, la forêt s'épaissit plus que jamais, les bois ont des teintes sombres et chassent impitoyablement le soleil de leurs profondeurs. C'est en plein jour qu'il faut traverser ces parages quand on n'a pas avec les « bétiers » de mystérieuses affinités.

André pourtant n'y pensait guère. Rafraîchi et reposé par sa halte à l'abbaye, il avait repris son allure rapide et bondissait sur son cheval avec la gaieté éclatante de sa race. Les paysannes passaient près de lui, fortes et fières, avec leurs jupons rouges et leurs longues tresses. Elles ont la réputation d'être les plus belles femmes de cette partie de la Hongrie, et c'est sans doute l'air des bois qui donne à leurs joues tant d'éclat.

De temps en temps, il entendait les coups secs

de la bache du bûcheron, résonnant comme un cri de mort dont tremblaient les jeunes feuilles, ou bien il rencontrait de grands troupeaux de moutons qui s'enfuyaient à son approche dans toutes les directions.

Bientôt la chaleur se fit sentir. André, habitué à l'air de la plaine, éprouvait sous ces bois une sorte d'étouffement. Il ralentit son cheval pour respirer plus librement. Midi était dans tout son éclat. Une vapeur bleue dansait entre les arbres et s'élevait des clairières avec des miroitements ; les insectes chantaient, les mouches bourdonnaient bruyamment ; les oiseaux se cachaient sous les feuilles.

André, couragement, fit un nouveau temps de galop. Mais c'était avec effort, car la chaleur augmentait toujours. Il arrivait à un endroit où les sapins demeuraient presque seuls ; une forte odeur résineuse s'en dégageait sous l'action du soleil. Leurs jeunes pousses languies retombaient sur elles-mêmes. La solitude était complète, et le jeune homme marcha longtemps sans rencontrer un être humain.

Enfin il crut apercevoir une clairière ; il voyait comme un grand espace lumineux ; il s'approcha et il la distingua plus nettement encore. En y arrivant, la route faisait un brusque détour et passait devant une auberge isolée.

La petite maison était adossée d'un côté à l'une

des masses de la forêt et tournait sa façade vers la prairie, au bas de laquelle coulait un ruisseau.

L'herbe était fraîche semée de fleurs et de panaches. A droite de l'auberge, le terrain s'élevait subitement et formait un tertre sur lequel poussaient seulement des touffes de bruyères et de genêts. A gauche, et juste à l'angle, tournait la route. On entendait le murmure de l'eau qui bruissait au bas de la clairière en courant entre les saules.

L'aubergiste était à sa porte, la pipe à la bouche. C'était un homme entre deux âges, d'une physiologie à la fois dure et sournoise. En voyant passer André, il eut un mouvement singulier, comme pour se cacher le visage, et porta la main à son bonnet.

Le jeune homme toucha son kalpak. Il se dit à part lui :

— Comme ces hôteliers ont mauvaise figure. On voit bien que ce ne sont pas des Hongrois !

Puis il continua tranquillement sa route.

Thordos, harcelé par les mouches, excité par la course, avait l'allure inquiète. Il balançait la tête avec de grands mouvements de haut en bas qui agitaient sa crinière.

André le fitta de la main pour le calmer. Il arrivait à une montée assez raide et mit son cheval au petit trot. La route était étroite et pierreuse, serrée entre deux buissons d'épines.

Tout à coup, une lueur brilla derrière la haie ; une détonation, répétée bien loin par l'écho, éclata à bout portant aux oreilles mêmes d'André. Thordos fit un bond terrible, jette André hors de la selle, et, frappé à mort d'une balle dans la tête, s'abat lourdement dans une dernière convulsion. Un ruisseau de sang s'échappa de sa plaie et coule dans le chemin.

Aussitôt deux hommes s'élançant du buisson et coururent vers le jeune officier qui a roulé du côté opposé au cheval. André ne bouge pas. Son corps est étendu, sans aucun mouvement, le visage contre terre.

Les deux hommes s'approchèrent avec une sorte d'inquiétude. Ils lui prennent le bras qui retombe inerte. Alors ils le soulèvent par les épaules et le retournent. Le visage d'André est d'une blancheur livide, aussi blanc que sa tunique de honved. Son kalpak est tombé, laissant à découvert son front qui a dû frapper violemment le sol.

— Il faut l'emporter, dit l'un.

— Et vite, sans attendre les passants.

— Prends les pieds ; moi, la tête.

— En route !

Et, jetant un coup d'œil à Thordos qui frémissait encore, ils soulevèrent à nouveau le corps d'André.

— C'est de sa faute, après tout. Nous n'avions ordre de tuer que le cheval. (A suivre.)

en pleines fêtes musicales, on espère que musique du 135° nous fera goûter de nouveaux charnants accords. La municipalité ne voudra pas manquer de faire une demande à cet effet. Certes, pendant deux jours, notre ville va être remplie de flots d'harmonie, mais abondance de biens ne peut nuire, surtout lorsque la bonne fortune nous met sous la main des exécutants de la valeur de ceux du 135°.

Aujourd'hui, vers 10 heures, un orage, accompagné d'une pluie abondante, a passé sur Saumur. Le tonnerre a grondé pendant une heure et il était plus de midi quand la pluie a cessé. Ce changement de température était vivement désiré, après vingt-trois jours d'excessive sécheresse pendant lesquels nous avons eu des chaleurs comme le mois de juin ne se montre pas d'habitude aussi prodigieuse.

SQUARE DU THÉÂTRE HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 26 juin 1887,
à 8 heures 1/4 du soir

Programme.

- 1° Allegro..... X.
- 2° La Croix d'honneur (fantaisie)..... BLÉGER.
- 3° Santiago, valse..... CORBIN.
- 4° La Légion d'honneur (ouverture)..... BUOT.
- 5° En revenant de la revue..... X.

Le Chef de musique,
GOUBEAULT.

Sur la foi d'une correspondance de Montsoreau, publiée par le *Journal d'Indre-et-Loire*, plusieurs de nos confrères ont annoncé que la petite Coltereau, l'une des victimes de l'éboulement de Turquant, était morte à l'hospice de Saumur, à la suite de la double amputation qu'elle a dû subir.

La vérité est que cette pauvre enfant est toujours à l'hôpital et que sa position s'est même améliorée.

Notre compatriote M. Joly, chef de bataillon du génie, commandant l'École régimentaire du génie à Arras, est désigné pour être détaché à l'état-major général du ministre de la guerre (section de télégraphie militaire).

On lit dans la France militaire :

« Le ministre de la guerre s'est préoccupé de la situation qui va être faite à la cavalerie avec les nouveaux cadres réduits au strict nécessaire pour assurer le service.

« Tous les officiers détachés seront mis hors cadre et formeront ce qu'on pourra appeler l'état-major particulier de la cavalerie (remontes, Ecoles, officiers d'ordonnance, attachés militaires, etc.).

« Nous espérons qu'on y comprendra également les élèves de l'École supérieure de guerre, les stagiaires d'état-major et les officiers détachés à Saumur.

« L'escadron étant, d'après le projet de loi, réduit à un capitaine et à trois lieutenants ou sous-lieutenants, il est indispensable que ces officiers soient présents. »

ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Le Stand de l'École de cavalerie ne pouvant être mis à la disposition de la Société le dimanche 26 juin, la 42^e séance annoncée pour ledit jour est remise au dimanche 40 juillet, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

L'AFFICHAGE DU PRIX DES GRAINS

On sait que l'article 2 de la loi du 29 mars dernier porte que le cours des grains et farines sera publié chaque mois dans toutes les communes chef-lieu de canton, et dans toutes les communes non chef-lieu de canton mais ayant une population supérieure à 4,500 âmes. Le ministre de l'agriculture, en exécution de cet article, vient d'adresser aux préfets une circulaire à ce sujet.

Le ministre prescrit les mesures suivantes : Les maires des localités dans lesquelles se tiennent des marchés devront établir tous les mois un état récapitulatif des prix obtenus pour chaque sorte de grains et les

diverses qualités de farines. Ces états ne contiendront pas le détail des cours de chaque marché, non plus que les diverses fluctuations des prix, mais ils donneront seulement le prix moyen calculé en faisant d'abord la moyenne de chaque marchandise à chaque marché et ensuite la moyenne de tous les marchés du mois réunis.

Les préfets devront recevoir ces états à la fin de chaque mois, dans un délai maximum de trois jours à compter de la date du dernier marché, et ils sont invités à tenir la main à ce qu'aucun retard ne soit apporté par les maires dans cette transmission.

A l'aide de ces documents, chaque préfecture devra établir des duplicata en nombre suffisant pour que les renseignements qu'ils contiennent soient portés à la connaissance de la population.

Musée d'Anatomie Français

De passage dans notre ville, le Musée d'Anatomie de M. Laurier se propose d'y séjourner pendant la durée de la Foire.

Parmi les 500 sujets composant ce Musée, il importe d'accorder une mention toute spéciale aux sujets de démonstration, l'Hercule et la Vénus anatomiques, pièces qui, se décomposant en 50 parties, sont démontrées et expliquées par un conférencier spécial. Ces démonstrations anatomiques, physiologiques et pathologiques sont comprises à toute personne la constitution, le fonctionnement et l'affection des organes du corps humain.

Le prix d'entrée est de 50 centimes par personne, 25 centimes pour les militaires non gradés.

Les personnes adultes sont seules admises.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes.....	125 fr.	96 fr.
Angers.....	116 fr.	87 fr.
Le Mans.....	114 fr.	85 fr.
Tours.....	100 fr.	75 fr.
Blois.....	95 fr.	71 fr.
Orléans.....	95 fr.	71 fr.

ITINÉRAIRE

L'itinéraire comprend :

1° Le parcours entre les points de départ : Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon.

2° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Monsieur Josse

Sous ce titre, on lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« La *Petite France* a publié il y a quelque temps une première note, que nous avons reproduite, reprochant à une grande administration publique d'Angers de se fournir d'encre chez les Frères.

« Hier, la *Petite France* mettait les pieds dans le plat et citait l'administration qui est, d'après ce journal, la direction des postes.

« La *Petite France* a été trompée. Informations prises, ce n'est pas la direction des postes qui a commis ce crime épouvantable, mais la recette principale d'Angers. Nous disons la recette et non pas le receveur.

« La *Petite France* n'ignore pas, en effet, que les fournitures de bureau sont à la charge du receveur. Généralement, les facteurs chefs sont chargés de ces menus achats, ficelle de bureau, encre, cire à cacheter, etc., et tout ce qu'en connaît le

receveur, c'est la somme qu'il remet tous les mois ou tous les trois mois pour les payer à son employé. C'est ce qui se fait à Angers.

« Or, il paraît, en effet, que, de mémoire d'homme, les facteurs chefs achètent leur encre chez les frères auxquels ils procurent l'énorme vente de 40 fr. par an. M. le receveur principal a appris le fait par la *Petite France*, et nous croyons savoir qu'il y mettra bon ordre.

« S'il veut bien nous permettre de lui donner un conseil, nous lui indiquerons un moyen infaillible de donner toute satisfaction à la *Petite France* : c'est d'envoyer à son facteur chef de prendre désormais ses fournitures chez le correspondant de la *Petite France*, qui est marchand d'encre, de ficelle, de cire à cacheter, etc.

« Il peut-être certain que, s'il fait cela, la *Petite France* lui laissera couler des jours heureux. »

TOURS.

Retour du camp du Ruchard. — Hier matin, vers 8 heures, la 35^e brigade d'infanterie est rentrée à Tours, retour du camp du Ruchard.

Le 32^e et le 66^e ont immédiatement rejoint leurs casernes, où ils ont dû procéder, comme premier exercice, à un gigantesque coup de brosse, rendu absolument nécessaire. Les uniformes disparaissaient littéralement sous une épaisse couche de poussière.

Par suite de la précaution prise de faire marcher la colonne la nuit et le matin, avant que la chaleur ne soit trop forte, les hommes ne paraissent nullement fatigués.

Manœuvres militaires. — Des détachements de nos deux régiments de cavalerie, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, ont accompli une marche forcée vers le camp du Ruchard, en présence de MM. les généraux Carrey de Bellemare et L'Hôte.

On ne peut que féliciter nos cavaliers de leur excellente tenue.

LOCHES.

Le 16 de ce mois est mort, à Loches, M. le comte Boutet de Mazug, colonel de cavalerie en retraite.

Entré à Saint-Cyr en 1829, il en sortait en 1834, avec le numéro 24 sur 428, pour entrer à l'École de cavalerie de Saumur. Nommé capitaine en 1845, il commande successivement au 2^e chasseurs d'Afrique, et au 11^e régiment de dragons. — Il est en 1853 aux chasseurs de la garde, comme chef d'escadrons ; en 1850, au 7^e de chasseurs, comme lieutenant-colonel ; au 7^e de dragons comme colonel, en 1865.

Atteint par la limite d'âge en 1869, il reçoit le commandement de la place de Dunkerque qu'il conserva jusqu'en 1875.

Durant cette longue carrière, il passe quatre ans en Afrique, cinq ans en Italie. A Magenta, il est des plus brillants, il a un cheval tué sous lui.

Il avait été nommé commandeur de la Légion d'Honneur en 1870.

Le colonel de Mazug était retiré à Loches depuis 1875.

COURSES DE GUÉRANDE

Les Courses de Guérande, pour l'année 1887, auront lieu le dimanche 14 août prochain, sur le nouvel hippodrome de Kerhudé.

CONSEILS ET RECETTES.

DANGERS DES BOISSONS GLACÉES

Pendant la saison d'été, un grand nombre de maladies sont provoquées par l'usage des boissons froides et glacées.

Lorsqu'il fait chaud, une boisson fraîche est excellente pour apaiser la soif, mais il ne faut pas confondre fraîche avec froide.

Les boissons froides ou glacées sont contraires à l'hygiène, d'autant plus que, la plupart du temps, elles sont prises dans les seules conditions qui les rendent nuisibles à la santé, c'est-à-dire que l'on boira — souvent avec excès, — sous un soleil ardent, après une longue course, un exercice violent... toutes conditions où le sang se trouve échauffé et plus directement porté au cœur et à la tête.

Dans ces circonstances, si l'on boit trop froid ou glacé, il peut se produire une réaction qui arrête et refoule le sang ; et il peut résulter quelquefois une mort subite, mais

le plus souvent des fluxions de poitrine, des pleurésies, des crachements de sang, des malaises.

Il est évident que l'on peut prendre souvent des glaces et des boissons glacées sans en ressentir les résultats fâcheux, mais il ne faut pas pour cela se croire assuré contre leurs effets nuisibles. Il ne faut qu'une fois, il suffit d'une mauvaise disposition pour qu'une réaction funeste se produise. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la statistique qui se publie chaque année à ce sujet.

D'après cela, on pourra objecter qu'il n'est plus possible, quand il fait chaud, d'avoir la satisfaction de prendre la moindre glace. Si fait ! mais dans de certaines conditions. N'allez pas, comme beaucoup de personnes, avaler d'un trait un breuvage glacé, lorsque vous êtes en sueur et tout essouffé. Prenez, buvez, savourez une boisson glacée, une glace ou un sorbet, mais lorsque vous avez le corps reposé.

Lorsque, après avoir pris une glace, vous éprouvez une sensation de froid, levez-vous, marchez un peu, afin de rétablir la circulation du sang.

Bibliographie.

Notus nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la douzième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

GRAVURES. — 1° Les Loges de Dames : l'Apprentie ; épreuve symbolique du faux-pas. — 2° La Maîtresse Parfaite ; son initiation ; l'oiseau du mystère. — 3° La Sublime Ecossaise ; Judith apportant la tête d'Holopherne. — 4° La Compagne de Pénélope ; son initiation devant les mausolées d'Artémise et de Lucrèce. — 5° Les banquets androgynes : Chaîne d'Union des Frères et Sœurs.

TEXTE. — *Le Consistoire* : Les Princes de Royal-Secret ; la légende des cinq assauts contre l'Eglise ; la Suprématie exécutive ; les chefs secrets des militaires Francs-Maçons. — *Le Suprême Conseil*, véritable autorité occulte ; initiation d'un Souverain Grand Inspecteur Général, ou 33^e ; le plomb fondu ; le secret des secrets ; discours sur Jésus-Christ ; la Suprématie Gouvernementale, règlement des Suprêmes Conseils. — *L'Autorité Fictive* : comment on trompe les Maçons des grades inférieurs ; la Grande Loge Centrale, son organisation, ses sections, son administration, ses finances.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Edit-urs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent et sans frais les souscriptions à l'emprunt Hellénique 4 0/0.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Besurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grevet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL

Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL

Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL

Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL

Articles de fumeurs, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL

Lunettes et pinces-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL

Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean
SAUMUR.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUGÉ, notaire à Cholet.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e AUGÉ, notaire à Cholet (Maine-et-Loire),
Le 4 juillet 1887, à une heure,
Sur la mise à prix de 700,000 fr.

La Terre des Gats

Située communes de Dompierre et de Saligny (Vendée), à 12 kil. de La Roche et à 7 kil. de la station de Belleville, ligne des Sables,

Contenant 639 hectares. — Château récemment construit. — Vastes bâtiments de service. — Orangerie. — Chapelle. — Parc. — Réserves. — Vigne. — Futaie. — Bois taillis, 125 hectares. — 9 corps de ferme, comprenant 14 exploitations avec cheptels. — Forge et Tuilerie. — Beau pays de chasse.

S'adresser, pour visiter, au Garde, et, pour renseignements, à M^e AUGÉ, dépositaire des plans et cahier des charges. (422)

Etude de M^e BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,
Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguèdeau;
Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M^e BRUNET, notaire. (414)

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTÉMENT
TRÈS BELLE HABITATION
Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,
Situation splendide,

Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté; nombreux appartements très confortables; grande serre avec pavillons;
Servitudes complètes, bâtiments du jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc.
Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. SENEZ, expert à Doué.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend: maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M^e BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

A VENDRE

LA BELLE
TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.
Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu:

Un bel ameublement de salon en palissandre, style Louis XV, recouvert en velours, nuance solfério, comprenant: deux ottomanes, quatre fauteuils, six chaises, quatre tabourets, une table ovale en bois contournée, une table à jeux et deux grands rideaux, salle à manger en chêne style Henri II, coffre à bois, garni en tapisserie, table à ouvrage, vieux buffet Louis XV en noyer sculpté, bureau-casse et armoire en acajou, fauteuil Voltaire et autres, bois de lits, chaises, tables, pendules de différents styles, très grande glace, quatre garde-robes en bois blanc, tableaux, miniatures chinoises sur papier de riz, aquarelles, belles gravures en taille douce avec encadrements dorés, statuettes, cache-pots;

Collection de beaux livres, lampe, suspension, objets de literie, linge, vaisselle, cristaux, chaises, fauteuils, bancs de jardin et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A PLACER à rente viagère, sur une seule tête, quatre mille francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FILLATRAU. (431)

A LOUER

Beaux Appartements

Chambres et Salons,
A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

MAISON

Située place du Roi-René, occupée par le sieur Martin, charron-forgeron,
Grand atelier, Cour, etc.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

MARCHAND TAILLEUR

Maison de 1^{er} ordre,
A Céder à Angers
S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (449)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Avec garantie,
CHEVAL alezan brûlé, genre cab, attelé et monté, taille 1^m 59, 10 ans.
S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité, 40.

A VENDRE

Fort et bonne jument camion, 7 ans, cheval voiture, 6 ans.
S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES
Pour emballages,
Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désireux de se débarrasser de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN
67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère
Entrepôt de Son et de Levure.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre:
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trafic direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il en-

seigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre:

SIMPLES NOTIONS DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES
Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs,
PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe
110 pages de texte et de tableaux
PRIX: 50 centimes; par Poste, 60 centimes
Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.
ABONNEMENTS:
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER
AVEC
VOITURES CAPITONNÉES
Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
8 %	81 25	81 30	Est	777 50	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526 50	526 50
8 % amortissable	84 35	84 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1225	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 75	531	Est	381	381 75
4 1/2 %	103 75	103 80	Midi	1167 50	1162 50	— 1865, 4 %	522	523	Midi	396	397
4 1/2 % (nouveau)	108 95	108 90	Nord	1542 50	1545	— 1869, 3 %	414 50	413 50	Nord	409	409 25
Obligations du Trésor	517 50	520	Orléans	1286 25	1290	— 1871, 3 %	400	399	Orléans	401 50	399 25
Banque de France	4101 25	4115	Ouest	857 50	857 50	— 1875, 4 %	514 75	515	Ouest	395 25	395 50
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1333 75	1338 75	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	396	396
Comptoir d'escompte	1023 75	1022 50	Canal de Suez	2026 25	2022 50	Bons de liquid. Ville de Paris	532 50	532	Paris-Bourbonnais	395 50	395
Crédit Lyonnais	565	565	C. gén. Transatlantique	512 50	510	Obligations communales 1879	479	479	Canal de Suez	582 50	582 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1375	Russe 5 0/0 1870	102	102	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	478	Panama 6 0/0	450	450 50
Crédit mobilier	300	295				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	385	385			
Canal Intér.-Panama	893 75	895									